

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ

VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 704 et 705

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du lundi 8 mars 2021, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté les règlements suivants :

- *Règlement numéro 704 amendant le règlement de zonage numéro 622 – Modification de la zone P15 (complexe municipal) ;*
- *Règlement numéro 705 amendant le règlement de zonage numéro 622 – Suppression de la zone P11, modification des zones R20 et R24 et création de la zone R50.*

Que la MRC de Maskinongé a approuvé lesdits règlements lors de sa séance ordinaire du mercredi 14 avril 2021 et a délivré les certificats de conformité le 20 avril 2021.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements exceptionnellement en faisant la demande au Service du greffe de la Ville de Louiseville au (819) 228-9437 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) ou par courriel adj-greffe@louiseville.ca.

Que ces règlements entrent en vigueur ce 20^e jour du mois d'avril 2021, jour de l'émission des certificats de conformité émis par la MRC de Maskinongé.

Donné à Louiseville
Ce 5^e jour du mois de mai 2021

Maude-Andrée Pelletier
Greffière